

Les valeurs limites d'exposition au bruit

Seuil tolérables en décibels*, mesurés le long de routes en construction (valeur de planification) ou déjà construites (valeur limite d'immission et valeur d'alarme).

	Valeur de planification		Valeur limite d'immission		Valeur d'alarme	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
Zone résidentielle (habitation)	55 décibels	45 décibels	60 décibels	50 décibels	70 décibels	65 décibels
Zone mixte (habitat et commerces)	60 décibels	50 décibels	65 décibels	55 décibels	70 décibels	65 décibels
Zone industrielle	65 décibels	55 décibels	70 décibels	60 décibels	75 décibels	70 décibels

*Valeurs en dB (A) qui traduisent les nuisances sonores perceptibles pour l'oreille humaine.

Source: Office fédéral de l'environnement